PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 CONDITIONS GENERALES

1.1.1 **Performance énergétique :**

.1 Les standards de l'université visent à surpasser les normes du Code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada 2015.

.2 Toute nouvelle construction, agrandissement ou rénovation devra respecter, au minimum, les exigences dictées pour l'exemplarité de l'état en matière de performance énergétique.

.3 La cible en matière d'émission de GES devra être discutée en début de projet. Sera majoritairement appliqué une cible zéro GES ou net positif pour toute nouvelle construction ou agrandissement à moins de contraintes majeures.

1.1.2 Les produits contenant de l'amiante sont interdits dans tout travail de construction.

1.1.3 Les revêtements en acier émaillé, le déclin de vinyle et d'aluminium sont interdits sur le campus.

1.1.4 Toujours tenir compte des vents, rafales de neige et autres considérations lors du positionnement des entrées d'air des systèmes de ventilation. Les entrées d'air au niveau du sol sont interdites.

1.1.5 Lorsque possible, prévoir des toitures à entretoit ventilé plutôt que des toitures conventionnelles ou des toitures inversées.

1.1.6 Les trappes d'accès au toit seront isolées et auront la résistance au feu requise (si applicable).

1.1.7 Percement d'ouvrages existants

.1 Les percements d'ouvrage existants en béton pour des tuyaux et/ou conduits de 125mm (5'') de diamètre et moins seront fait par l'entrepreneur en mécanique et 150mm (6'') et plus seront fait par l'entrepreneur général. L'entrepreneur utilisera une méthode de percement qui n'endommagera pas les armatures existantes dans les dalles structurales (foreuse au diamant, perceuse à percussion, etc…). Si la méthode utilisée lors des travaux fait en sorte qu'une ou des armatures sont coupées, l'entrepreneur doit en aviser immédiatement le représentant du propriétaire.

PARTIE 2 - CRITÈRES DE CONCEPTION

2.1 ACCES

2.1.1 Lors de construction neuve ou d'agrandissement, limiter au minimum les accès au bâtiment et le nombre de portes d'issue extérieures afin de faciliter la surveillance.

2.1.2 Les accès au bâtiment devront être munis d'un vestibule d'entrée pour confort et économie d'énergie.

2.1.3 Prévoir un accès sans obstacle à l'entrée principale du bâtiment. S'assurer d'avoir les contre-pentes et les bassins de rétention nécessaires pour empêcher l'eau de pénétrer à l'intérieur du bâtiment.

2.1.4 Prévoir un dénivelé de 150 mm aux seuils des portes du bâtiment (à l'exception des accès sans obstacle) pour empêcher l'infiltration d'eau et l'obstruction des portes par l'accumulation de neige, glace, etc.

2.1.5 Toujours fournir des accès au toit de 34" de largeur minimum de l'intérieur du bâtiment. Prévoir les accessoires nécessaires (écoutilles, passerelles, échelles fixes, etc.).

2.2 DALLES SUR SOL ISOLEES

2.2.1 Toujours prévoir des dalles isolées avec minimalement 1" (25mm) de polystyrène extrudé pour les endroits occupés.

2.3 LARGEUR MINIMALE DE BUREAU

2.3.1 La largeur minimale de bureau pour accueillir le mobilier ergonomique normé est de 8’6" (2.6m).

2.4 BESOINS POUR ELECTRICITE

2.4.1 Des locaux dédiés aux panneaux électriques de 5' x 8' (1,52m x 2,44m) minimum devront être prévus à chaque étage de tout le bâtiment. Ils devront être superposés (voir section 1600).

2.5 BESOINS POUR SATELLITES DE COMMUNICATION

2.5.1 Un local dédié aux satellites de communication de 8’ x 10’ (2,44m x 3,05m) minimum doit être prévu dans le bâtiment. Des placards de tirage de 5’ x 2,5’ (1,52m x 0,75m) superposés à ce local devront être prévus à chaque étage du bâtiment.

2.6 BESOINS POUR ENTRETIEN MENAGER

2.6.1 Pour les bâtiments existants avec ascenseur, il faut prévoir une réserve d'entretien ménager type « zamboni » dans le bâtiment à l'étage d'accès au réseau des tunnels et une réserve standard à toutes les 2 étages (voir plans ci-joints).

2.6.2 Pour les bâtiments existants non munis d'ascenseur, il faut prévoir une réserve standard d'entretien ménager à chaque étage (voir plans ci-joints).

2.6.3 Pour les nouveaux bâtiments, il faut prévoir une réserve d'entretien ménager type « zamboni » à l'étage au réseau des tunnels et une réserve standard à chaque étage (voir plans ci-joints).

2.7 BESOINS POUR GESTION DES MATIERES RESIDUELLES

2.7.1 Une aire d'entreposage extérieure sur dalle de béton (3m x 8m) pouvant recevoir minimalement :

.1 1 conteneur à ordure (5' x 6") (1,524m x 1,8288m) ;

.2 1 conteneur à carton (5' x 6") (1,524m x 1,8288m) ;

.3 espace pour 4 bacs roulants (plastique, verre, métal et matières organiques).

Devra être aménagé pour tout nouveau bâtiment. Cet espace, situé minimalement à 1 mètre du bâtiment (règlement municipal #1 de la Ville de Sherbrooke) et entouré de haies de cèdre, devra être accessible de plein pied depuis l'intérieur du bâtiment (les marches sont interdites).

2.7.2 A proximité de cet accès et sur l'étage donnant de plein pied à l'extérieur, devra être prévu un local d'entreposage de 8'0" x 12'0" (2,44m x 3,66m) minimum avec porte d'accès centrée de 3'8" (1,12m) pour l'entreposage des matières résiduelles.

2.8 BESOINS POUR TRANSPORT DURABLE

2.8.1 Une dalle de béton de 10'0" X 10'0" (3.05m X 3.05 m) minimalement devra être prévue près de l'entrée principale du tout nouveau bâtiment pour recevoir minimalement 2 racks à vélos. Prévoir un couloir libre de 5'0" (1.52m) de chaque côté de la dalle pour la circulation des bicyclettes.

2.9 BESOINS POUR MOBILIER EXTERIEUR ET ILOTS DE RECUPERATION

2.9.1 Une dalle de béton de niveau 80" X 32" (2032 mm X 813 mm) devra être prévue près de chaque entrée principale pour l'installation d'un îlot de récupération.

Voir aussi sections 02870 pour le mobilier extérieur et section 11400 pour les îlots de récupération.

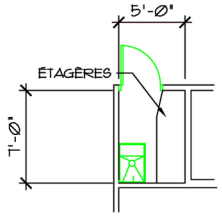

LOCAL SANS ' ZAMBONI '

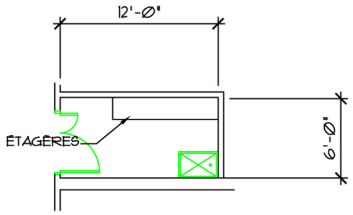

LOCAL AVEC ' ZAMBONI'

PLAN D'AMÉNAGEMENT TYPE ÉCHELLE: 1:100

NOTE: VOIR MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

NOTES GÉNÉRALES.

PRÉVOIR:

-LA CONSTRUCTION D'UNE ÉTAGÈRE FIXE ANCRÉE AU MUR, ± 96" DE LONG À QUATRE TABLETTES DE ± 20" DE PROFOND EN CONTRE-PLAQUÉ 20 MM + RENFORTS 2 X 3 CONTINUS ET POTEAUX 2" x 2" EN PIN À 4'-0" C/C MAX. POSITIONNER LA TABLETTE SUPÉRIEURE À ±21" DU PLAFOND. VOIR FEUILLE 2 DE 2.

-L'INSTALLATION D'UN SAVONIER FOURNI PAR L'UNIVERSITÉ.

-LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR À PAPIER À MAIN "PERKINS" MODÈLE 10137.

PORTES: (45 MIN. DE RÉS. AU FEU REQUIS.)

UNE PORTE 36"x 84" POUR LOCAL SANS ESPACE POUR "ZAMBONI"
1½ PORTES (36" + 18") X 84" POUR LOCAL AVEC ESPACE POUR "ZAMBONI"

PLAFOND: (UNE HEURE DE RÉSISTANCE AU FEU REQUIS)

TYPE SUSPENDU EN TUILES MINÉRALES 24" x 24" OU EN GYPSE CONSTRUIT À 9'-6" DU PLANCHER.

PLANCHER: (UNE HEURE DE RÉSISTANCE AU FEU REQUIS)

PRÉVOIR DES CARREAUX DE CÉRAMIQUE PORCELAINE 2" x 2" TEL QUE "WINBURN" DE LA CIE TUILES OLYMPIA OU "CUBE" DE TUILES CERAGRÉS.

PRÉVOIR DES PLINTHES EN CÉRAMIQUE AU PÉRIMÈTRE DANS LE BAS DU MUR.

PEINTURE.

MURS ET ÉTAGÈRES:
APPRETER AVEC DU SCELLEUR # 675-115 DE SICO ET PEINDRE EN DEUX COUCHES D'ÉPOXY FLEX SICO 603. COULEUR AU CHOIX DU PROPRIÉTAIRE.

PORTES ET CADRES:
APPRETER À L'ALKYDE ET PEINDRE EN DEUX COUCHES DE SUPER LATEX ACRYLIQUE SEMI-LUSTRE. COULEUR AU CHOIX DU PROPRIÉTAIRE.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE SERVICE DES IMMEUBLES	TITRE DU DESSIN PLAN TYPE	TITRE DU PROJET AMÉNAGEMENT D'UTILITÉS D'ENTRETIEN MÉNAGER.	Émis le: SEPT. 05 Émis pour: ETUDE Dessiné : J-P Roy Dossier no. : DE-005221 Responsable: Échelle : ÉCHELLE: 1:100 Spécialité : ARCHITECTURE	Dessin no. : A1 De : A2

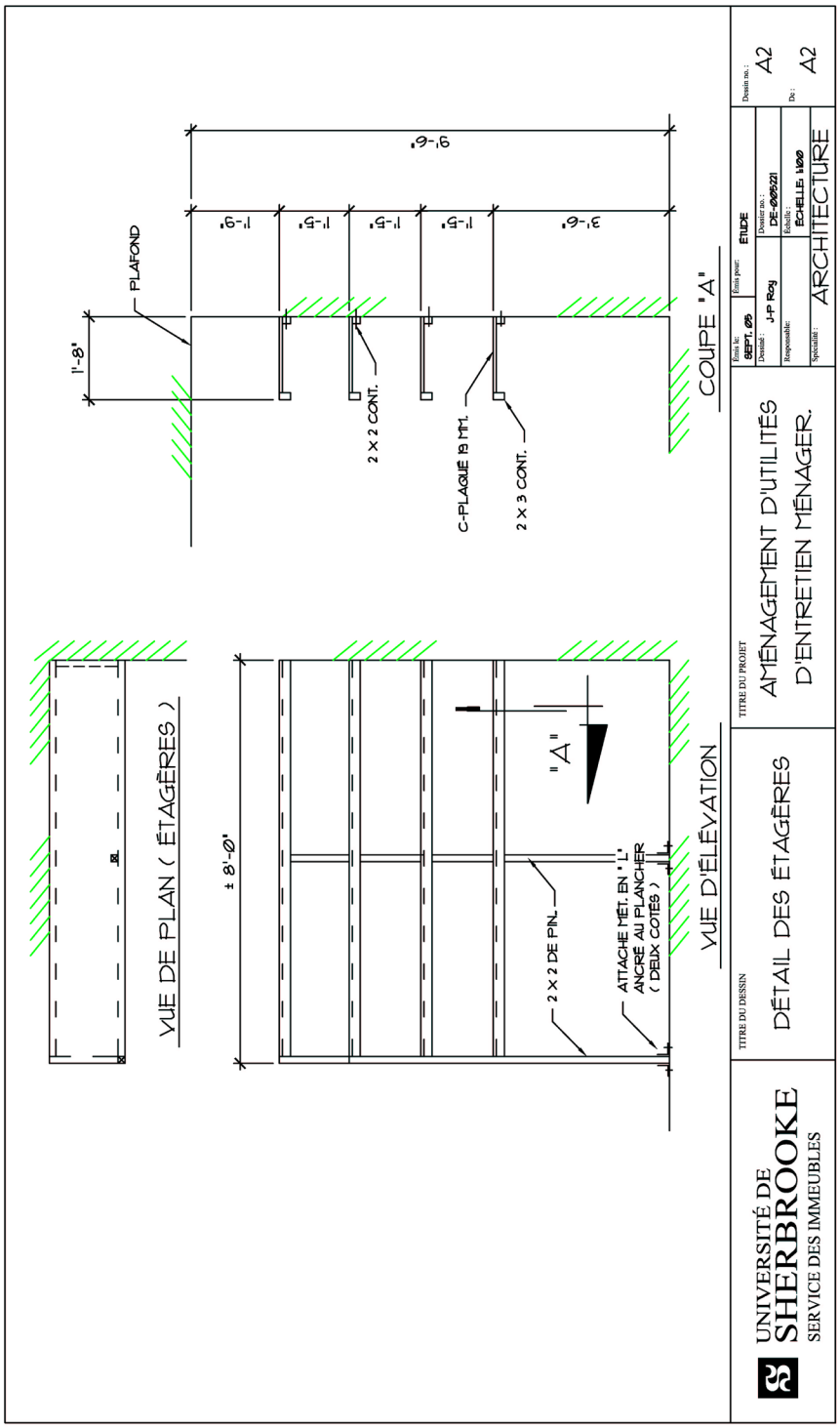
PLAFOND
1'-8"
2 × 2 CONT.
C-PLAQUÉ 19 MM.
2 × 3 CONT.
1'-9"
1'-5"
1'-5"
1'-5"
3'-6"
9'-6"
COUPE "A"
VUE DE PLAN (ÉTAGÈRES)
± 8'-0"
"A"
2 × 2 DE PIN.
ATTACHE MÉT. EN " L " ANCRÉ AU PLANCHER (DEUX COTÉS)
VUE D'ÉLÉVATION
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
SERVICE DES IMMEUBLES
TITRE DU DESSIN
DÉTAIL DES ÉTAGÈRES
TITRE DU PROJET
AMÉNAGEMENT D'UTILITÉS D'ENTRETIEN MÉNAGER.
Fait le: SEPT. 05
Fait pour: ÉTUDE
Dessiné: J-P Roy
Dossier no.: DE-005221
Responsable:
Échelle: ÉCHELLE: 1:20
Spécialité: ARCHITECTURE
Dessin no.: A2
De: A2